

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du **3^{ème} trimestre 2023**
Séance du **04 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le vingt-huit août, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de séance : Guy PONTAROLLO

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI	X		
Karine FALCONNAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGO	X			Isabelle DUMONT	X		
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	X			Guillemette SCHALBURG			Liliane BORTOLUZZI
Eric FRULLINO	X			Vanessa LEBAILLY		X	
Yolande BAUDIN	X			Grégoire BALLANSAT			Ludovic MONDONGO
Philippe LANGANNE			Guy PONTAROLLO	Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Jean-Claude PERCEVAL	X			Sophie FORNUTO	X		
Christine PEPIN			Yolande BAUDIN	Séverine CARTIER			Luc DUBOIS
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE			Sophie FORNUTO
Roger DALLEVET	X			David DEVULDER			Jean-Marc STEDILE
Pierre AGERON	X						

Délibération N°2023-070 CCFU – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CLECT

VU le Code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C,
VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-33,
ENTENDU le rapport de Monsieur le Maire selon lequel :

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre Communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

Cette commission n'ayant pas encore été créée au sein de la CCFU, il convient d'une part de procéder à la désignation de ses membres par délibération de chaque conseil municipal, d'autre part à sa création par délibération du conseil communautaire, étant entendu que le Bureau CCFU du 6 juillet 2023 a acté le nombre de 14 représentants, soit 2 par Commune.

Le conseil municipal procède ainsi à l'élection, en son sein, au scrutin uninominal majoritaire à un tour, de deux représentants au sein de la CLECT de la CCFU.





REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-070	CCFU – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CLECT
--------------	------------	--

Se portent candidats, Madame Fabienne DREME, adjointe aux finances et Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

En l'absence d'autre candidats, Monsieur le Maire propose de procéder au vote à main levée. En l'absence d'opposition, le vote à main levée est approuvé à l'unanimité.

Désignation de Madame Fabienne DREME comme membre de la CLECT :

- Nombre de voix pour(s) : 28
- Nombre de voix contre(s) : 0
- Nombre d'abstention(s) : 0

Désignation de Monsieur Yvan SONNERAT comme membre de la CLECT :

- Nombre de voix pour(s) : 28
- Nombre de voix contre(s) : 0
- Nombre d'abstention(s) : 0

Il est proposé au Conseil municipal :

- Proclame Madame Fabienne DREME et Monsieur Yvan SONNERAT membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées auprès de la communauté de communes de Fier et Usses
- Autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	28	Majorité absolue	15
	POUR(S)	CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
	28	0		0	

ADOpte cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.



Le secrétaire de séance,
Guy PONTAROLLO.

Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 05/09/2023

De sa mise en ligne le : 06/09/2023

Mairie de Sillingy

